



Retraites complémentaires :

le 27 octobre 2003, des centaines d'initiatives revendicatives

Les principaux enjeux de la négociation sur les retraites complémentaires se précisent.

Des mesures urgentes de justice sociale

Le Medef bloque les possibilités de quelques améliorations attendues. Sur trois points, ses réponses sont claires :

- ➔ l'objectif du minimum de pension de 85 % du Smic ne devrait concerner selon lui que le régime général sans intervention des régimes complémentaires ;
- ➔ les départs anticipés pour carrières longues avant 60 ans ne pourraient se faire que dans le cadre du maintien des équilibres financiers actuels. Ils entraîneraient donc, si l'on suit cette philosophie, une accélération des baisses des pensions au moment de la liquidation et des retraites liquidées (la Cgt demande toujours un accord séparé et une application immédiate au 1^{er} janvier 2004) ;
- ➔ le Medef n'est toujours pas pressé de négocier sur la question des pénibilités, ralentissant le processus qui permettrait de reconnaître un vrai droit au départ anticipé pour des millions de salariés. Pourtant là aussi l'attente est très grande.

Garantir le droit à la retraite à 60 ans

Le Medef refuse de reconnaître pour le moment le droit réel au départ à la retraite à 60 ans.

Face à la demande d'aligner l'âge de la retraite dans les régimes complémentaires

sur l'âge légal, le Medef refuse toujours d'inscrire 60 ans comme l'âge normal de la retraite, d'intégrer l'Agff dans ses régimes (Agff qui permet aujourd'hui de partir à 60 ans sans abattements).

Une situation financière loin d'être dramatique

Le Medef poursuit le chantage à l'équilibre financier des régimes complémentaires alors que les dernières études et projections montrent qu'il n'y a pas péril en la demeure. Les véritables besoins de financement n'apparaîtraient pour l'ensemble des régimes qu'entre 2018 et 2022. L'Arrco et l'Agff continueraient d'accumuler les excédents pendant plusieurs années (aujourd'hui l'Arrco dispose de 30 milliards d'euros de réserve). Il faut donc arrêter la logique de baisse du niveau des droits et pensions qui a prévalu depuis dix ans, au travers des fixations des paramètres des régimes dégradant leur rendement.

Seul, le régime Agirc serait plus rapidement en difficulté. On en connaît l'explication : le développement massif des éléments de rémunération non soumis à cotisation et la montée en puissance de systèmes alternatifs par capitalisation. Nous sommes là face à un choix stratégique. Les entreprises doivent assumer leurs responsabilités de financement vis-à-vis de l'Agirc, qui est non seulement un régime complémentaire et qui se substitue aussi au régime général pour la partie du salaire au-dessus du plafond sécurité sociale.

Toujours le choix du Medef de réduire les droits

Globalement, le Medef ne se satisfait pas des reculs globaux engendrés par la loi Fillon sur les retraites. Il en veut plus et en refusant « d'accompagner » les quelques mesures positives de cette loi il menace de frapper encore plus durement les plus fragiles ayant été victimes de la précarité, les femmes et ceux ayant contribué au développement économique par une très longue durée d'activité professionnelle.

Peser sur les négociations

C'est le 27 octobre 2003 que le Medef précisera sa stratégie, les réunions suivantes des 4 et 12 novembre 2003 risquent d'être ensuite mises sous contrainte. Il faut lui répondre par une première mobilisation significative. Les régimes complémentaires ne peuvent compenser les reculs prévus dans la loi Fillon / Raffarin que nous continuons à combattre. Mais l'accord nécessaire pour leur pérennité ne peut aggraver la situation. Il doit au contraire, dans le champ qui lui est propre, permettre des améliorations qu'attendent les salariés.

Il est vraiment nécessaire que les exigences revendicatives s'expriment.

**C'est pourquoi la Cgt propose,
dans les entreprises et localités,
de faire du *27 OCTOBRE 2003*,
date de la prochaine réunion de négociation
sur les retraites complémentaires,
un moment fort d'initiatives revendicatives
et de luttes.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris -
93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80,
e-mail : orga@cgt.fr.